

Entreprise

Gestion des risques professionnels



ERPDU

Evaluation des Risques Professionnels - Rédaction du Document Unique

Contexte : L'évaluation des risques constitue un élément clé de la démarche de prévention des Risque Professionnels (Directive 89/391/CEE et Article L4121-1 du Code du Travail). Le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 a introduit dans le Code du travail une disposition réglementaire destinée à « formaliser » cette étape cruciale de la démarche qu'est l'évaluation des risques : désormais, les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un « document unique ». L'évaluation des Risques Professionnels (EvRP) consiste donc à identifier et classer les risques dans l'entreprise en vue de mettre en place des actions préventives pertinentes. La loi du 09 Novembre 2010 impose la mise en place de fiche individuelle de prévention des expositions aussi appelées « fiches de pénibilité ».



Les objectifs

Objectif principal :

Rédiger le Document Unique et le faire vivre au quotidien

Objectifs opérationnels :

- Donner les moyens de mener à bien la politique de protection de la santé et de la sécurité des salariés de votre société
- Permettre d'identifier les dangers associés à l'activité de leur entreprise
- Rédiger le Document Unique et le faire vivre au quotidien
- Intégrer la notion de pénibilité et savoir rédiger et mettre à jour les fiches individuelles de prévention d'exposition.
- Déclencher un plan de prévention pertinent pour garantir la maîtrise des risques



Pour qui ?

Public :

Membre du personnel devant effectuer l'Evaluation des Risques Professionnels, la rédaction et/ou la mise à jour du Document Unique ou des fiches individuelles de prévention ou toute personne assurant la mise en place et la pérennité de la prévention des risques professionnels au sein d'une structure: responsable sécurité, responsable qualité, chef d'établissement, membre du CSE, responsable ressources humaines.

Prérequis :

Aucun prérequis



Le contenu

Contenu :

- Enjeux de l'Évaluation des Risques Professionnels
 - Définition du Risque Professionnel
 - Enjeux réglementaires : loi du 31 décembre 1991 n°91-1414, décret 2001-1016 du 05 Novembre 2001
 - Enjeux juridiques, économiques et sociaux
- Évaluation des Risques Professionnels
 - Définition des notions de « danger » et « risque »
 - Composer son équipe de pilotage
 - Organiser son évaluation dans le temps
 - Identifier les postes concernés
 - Choisir sa méthode d'analyse des risques
 - Identifier les dangers et les risques associés
 - Estimer et hiérarchiser les risques : gravité des dommages en cas d'accident, fréquence d'exposition au risque
- Document Unique
 - Rédiger le Document Unique
 - Faire vivre et mettre à jour le document Unique
 - Participation du CSE
- Plan d'Action
 - Décider et préparer un plan d'Action pour maîtriser le risque
 - Construire le plan d'action
 - Suivre l'efficacité des actions choisies
- Management des Risques Santé-Sécurité
 - Identifier les acteurs internes et externes
 - Méthodes de management et retour d'expérience



Les méthodes

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques suivis de discussions
- Travaux pratiques, mise en situation, étude de cas
- Échanges d'expériences professionnelles

Modalités d'évaluation :

- Évaluation des connaissances en début de formation
- Évaluation des acquis du stagiaire
- Évaluation de la satisfaction à chaud/à froid
- Validation par une attestation de formation

Intervenant :

Consultants formateurs expérimentés et habilités
Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) par la DREETS

Mention Inter/Intra :



Durée : 1 jour (7h)

Dates & lieux : nous consulter

Tarif Inter : Non dispensé en Inter

Tarif Intra : nous consulter



Bon à savoir

- « À la carte » : construisez votre parcours « gestion des risques professionnels »
- Nombreux cas et exercices pratiques d'application

ERPDU



Soyez certains que nous mettrons tous les moyens en œuvre pour répondre à toute demande spécifique liée à un handicap. Nous vous invitons à nous contacter directement pour étudier ensemble les adaptations nécessaires afin que vous puissiez suivre cette formation.

Pour plus d'informations :

EHA-formation@ftfr.eurofins.com – 09 69 37 01 02

<https://www.eurofins.fr/formation-en-hygiene-alimentaire/>